

CERTIPHYTO

FORMATION CONTINUE POUR ADULTES

Campus
NaturAlim

CHARTRES / LA SAUSSAYE



• Formation certifiante :

RS5655 – Niveau professionnel
Présentiel

Validité : 5 ans renouvelable

Renouvellement : CIPP en fin de validité dans les 6 mois et réaliser la formation de renouvellement du certificat entre 6 et 2 mois avant la date d'échéance de validité du CIPP en cours.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.

Ce certificat vise à :

- Connaître la réglementation en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier des risques pour l'environnement et la santé, et savoir mettre en place la prévention associée
- Savoir raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture, et connaître les stratégies et méthodes alternatives visant à réduire leur utilisation

ACTES PROFESSIONNELS, SECTEURS D'ACTIVITÉ VISÉS :

Actes professionnels ciblés :

- Achat/Utilisation/Distribution/Conseil de produits phytosanitaires

Secteurs d'activités concernés :

- Paysage
- Agriculture/Elevage
- Collectivités territoriales
- Grande distribution
- Jardinier
- Négoce agricole



Terre d'apprentissages, graines d'avenir

CertiPhyto

Conditions d'admission :

- Possibilité d'inscription en ligne sur notre site internet
- Possibilité d'inscription en ligne sur le site www.ocapiat.fr
- Constitution d'un dossier administratif complet

Public ciblé & Prérequis :

- Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, la distribution ou le conseil à leur utilisation.

Financements possibles :

- CPF (salariés)
- OCAPIAT (salariés)
- VIVEA (Chefs d'entreprise, renouvellement CIPP)
- FINANCEMENT PERSONNEL

Méthodes d'obtention et de renouvellement du certificat :

- A la suite d'une formation adaptée à chaque activité et à chaque catégorie de certificat intégrant une vérification des connaissances.
- A la suite de la réussite à un test de connaissance.

Catégories de certificats individuels Certiphyto proposées au Campus Natur'Alim :

- Le certificat « **opérateur** » pour les personnes physiques qui utilisent les produits phytopharmaceutiques dans le cadre de leur activité professionnelle, à titre salarié en particulier
- Le certificat « **décideur en entreprise non soumise à agrément** » (DENSA) pour les personnes physiques qui utilisent les produits phytopharmaceutiques dans le cadre de leur activité professionnelle à titre salarié, pour leur propre compte, ou dans le cadre d'un contrat d'entraide à titre gratuit ;
- Le certificat « **décideur en entreprise soumise à agrément** » (DESA) pour les personnes physiques qui appliquent, en qualité de prestataire de services pour le compte de tiers, des produits phytopharmaceutiques
- Le certificat « **mise en vente-vente** » pour les personnes physiques qui assurent la mise en vente, la vente ou la distribution à titre gratuit des produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs de ces produits ou aux personnes physiques ou morales agissant pour leur compte, y compris les groupements d'achats

CONTENU DE LA FORMATION

- Apprendre à définir la stratégie en matière d'usage et d'achat de produits phytopharmaceutiques en fonction de l'environnement professionnel, et des besoins, en favorisant notamment l'usage de produits de biocontrôle ou la mise en oeuvre de méthodes alternatives à l'usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse, lorsque cela est possible et permet de limiter l'usage et l'impact de ces produits.
- Apprendre à définir les consignes en matière de préparation et de traitement phytopharmaceutique, en rappelant la réglementation en vigueur, en veillant à ce que l'applicateur dispose des moyens de protection adaptés au type de produit et à l'environnement
- Apprendre à réaliser les achats auprès des distributeurs agréés et assurer la gestion des stocks de produits phytopharmaceutiques en toute sécurité.



Sessions :

- Nous contacter
- 5 participants minimum

Durées et tarifs de la formation :
(Nous consulter pour la tarification)

POUR PLUS D'INFOS SUR LA FORMATION



CERTIFICAT	PRIMO FORMATION	RENOUVELLEMENT
DESA	21h	7h
DENSA	14H	7H
OPERATEUR	14H	7H
VENTE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES	21H	7H
CONSEIL À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES	28H / non proposé	14H / non proposé
TEST DE RENOUVELLEMENT	/	3H

Campus Natur'Alim
CHARTRES / LA SAUSSAYE

Cfpa 28
Chartres
Des formations pour les emplois


ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

Délivré par :


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Certifié le 01.01.2022

Accueil CFPPA - 02 37 33 72 30
cfppa.chartres@educagri.fr

  
@LaSaussayeEPL

 CFPPA - Centre de Formation pour Adultes La Saussaye 28630 - Sours